

Strasbourg, 29/03/12

CAHDI (2012) OJ 1 annoté

# COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

---

## Ordre du jour annoté

**43<sup>ème</sup> réunion**  
Strasbourg, 29-30 mars 2012

---

Division du droit international public,  
Direction du Conseil Juridique et du droit international public, DLAPIL

## I. INTRODUCTION

### 1. Ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Edwige Belliard

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Documents de travail

- Projet d'ordre du jour CAHDI (2012) OJ 1 prov
- Projet d'ordre du jour annoté CAHDI (2012) OJ 1 annoté prov  
Restreint

### 3. Adoption du rapport de la 42<sup>ème</sup> réunion

*Le CAHDI est invité à adopter le rapport de la réunion précédente, tenue à Strasbourg du 22 au 23 septembre 2011 (document CAHDI (2011) 17 prov rev), et à autoriser sa publication sur le site Internet du CAHDI.*

#### Document de travail

- Projet de rapport de la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI CAHDI (2011) 17 prov rev  
Restreint jusqu'à approbation

### 4. Communication de M. Manuel Lezertua, Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public

*M. Manuel Lezertua informera le Comité des développements survenus au sein du Conseil de l'Europe depuis la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI.*

#### Documents de travail

- Développements concernant la Série des Traités du Conseil de l'Europe depuis la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI CAHDI (2012) Inf 1
- Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CM/Res(2011)24  
Restreint

## II. ACTIVITÉS DU CAHDI EN COURS

### 5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI

*Le CAHDI est invité à prendre note des décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI (document CAHDI (2012) 2). Les décisions concernent notamment le droit des traités, les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et la réforme du Conseil de l'Europe. Aucune demande d'avis du CAHDI n'a été formulée par le Comité des Ministres depuis la dernière réunion du CAHDI.*

*Les délégations sont également invitées à prendre note du mandat du CAHDI 2012-2013 adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1127<sup>ème</sup> (Budget) réunion du 22 au 24 novembre 2011.*

#### Documents de travail

- Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI CAHDI (2012) 2  
Restreint

- Mandat du CAHDI pour 2012-2013 adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1127<sup>ème</sup> (Budget) réunion du 22 au 24 novembre 2011

CAHDI (2012) 1

## 6. L'immunité des Etats et des organisations internationales

### a. Pratique des Etats et jurisprudence

- récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet

*Les délégations sont invitées à présenter oralement les développements relatifs à la pratique des Etats concernant les immunités des Etats. Depuis la contribution de la Serbie pour la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, Israël a soumis une nouvelle contribution à la base de données relative à une jurisprudence en matière d'immunité des Etats (document CAHDI (2012) Inf 4). Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.*

- échange des pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires Etrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales

*Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire sur cette question et à ce jour, il a reçu les réponses de 26 délégations (document CAHDI (2012) 7 prov). Les délégations sont informées du fait que depuis la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, la Suède a soumis sa réponse à ce questionnaire.*

### b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens

*Chaque délégation est invitée à faire état de sa situation par rapport à la Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens. S'agissant des derniers développements, l'Espagne a adhéré à la Convention le 21 septembre 2011.*

#### Documents de travail

- Base de données sur la pratique des Etats concernant les immunités des Etats CAHDI (2012) Inf 4  
*Bilingue*
- Echange de pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales CAHDI (2012) 7 prov  
*Restreint  
Bilingue*
- Etat des signatures et ratifications de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens et de la Convention européenne sur l'immunité des Etats CAHDI (2012) Inf 2

## 7. Organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères

- a. Questions de portée générale traitées par les Bureaux des Conseillers Juridiques et liées à la rédaction de lois de mise en œuvre du droit international, aux litiges internationaux, aux règlements pacifiques des différends et aux autres questions pertinentes traitées par le Conseiller Juridique

## b. Mise à jour des entrées du site Internet

*Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national. Depuis la dernière réunion du CAHDI, une mise à jour de la contribution de l'Italie a été publiée dans la base de données. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.*

### Document de travail

- Base de données sur l'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères CAHDI (2012) Inf 3  
Bilingue

## 8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme

*Les délégations sont invitées à examiner les informations présentées par les délégations en ce qui concerne les affaires qui ont éventuellement été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. À ce jour, le Secrétariat a reçu les contributions de 6 délégations (document CAHDI (2012) 3 prov). Depuis la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, la Belgique a soumis une mise à jour de sa contribution.*

*Quant à la base de données, les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au niveau national. Depuis la contribution de l'Union européenne pour la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, aucune nouvelle contribution ou mise à jour n'a été soumise à la base de données (document CAHDI (2011) Inf 10). Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.*

### Documents de travail

- Cas éventuellement soumis aux tribunaux nationaux par les personnes ou entités radiées des listes des comités des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies CAHDI (2012) 3 prov  
Restreint  
Bilingue
- Base de données sur les mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et le respect des Droits de l'Homme CAHDI (2011) Inf 10  
Bilingue

## 9. Adhésion de l'Union européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

- Informations fournies par M. Erik Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe de travail informel sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH – UE)

*Les délégations sont invitées à prendre note des informations fournies par M. Erik Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe de Travail informel sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme (CDDH-UE) concernant les progrès réalisés par le Groupe depuis la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI.*

*Les délégations sont invitées à prendre note du Rapport de la Réunion extraordinaire du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme avec le Groupe de Travail informel du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme (CDDH-UE) et la Commission européenne (Strasbourg, 12-14 octobre 2011) au cours de laquelle le Projet d'instruments juridiques pour l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme a été examiné.*

### Document de travail

- Rapport de la Réunion extraordinaire du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) sur l'adhésion de CDDH (2011)R Ex

l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme avec le Groupe de Travail informel du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme (CDDH-UE) et la Commission européenne (Strasbourg, 12-14 octobre 2011)

## 10. Affaires devant la Cour européenne des Droits de l'Homme impliquant des questions de droit international public

*Les délégations sont invitées à faire état des arrêts et décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.*

## 11. Règlement pacifique des différends

*Les délégations sont invitées à examiner le document CAHDI (2012) 8, contenant des informations sur la compétence de la Cour internationale de Justice en vertu de traités et accords internationaux. Une mise à jour de ce document a été faite et l'analyse se concentre désormais sur l'ensemble des Etats représentés au sein du CAHDI, y inclus l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En outre, deux nouvelles conventions ont été rajoutées au document, à savoir la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006) et la Convention sur les armes à sous-munitions (2008).*

*Aux vues de ces éléments nouveaux, de nombreuses mises à jour relatives à l'état des signatures et ratifications des traités et accords internationaux pertinents concernent l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que les deux conventions précitées. Les autres mises à jour concernent essentiellement les traités de codification du droit international. À cet égard, depuis la dernière réunion du CAHDI, la Croatie, la Bulgarie et la Serbie ont adhéré à la Convention sur la réduction des cas d'apatride et l'Espagne a adhéré au Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends ainsi qu'au Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends. En outre, le Saint Siège a d'une part adhéré à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et d'autre part ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.*

### Document de travail

- La compétence de la Cour internationale de Justice en vertu d'une sélection de traités et accords internationaux, situation concernant les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe qui sont parties à ces accords et traités CAHDI (2012) 8 rev  
Restreint

## 12. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux

- Liste des réserves et déclarations à des traités internationaux susceptibles d'objection

*Les délégations sont invitées à examiner les réserves et déclarations à des traités internationaux conclus au sein et en dehors du Conseil de l'Europe (document CAHDI (2012) 4 rev), qui pourraient faire l'objet d'une objection. Les informations concernant ces traités peuvent être consultées sur les sites : <http://conventions.coe.int/> et <http://treaties.un.org>. Les délégations sont également invitées à manifester leurs intentions afin de compléter le tableau des objections préparé par le Secrétariat (document CAHDI (2012) 4 Addendum prov).*

### Documents de travail

- Liste des réserves et déclarations aux traités internationaux susceptibles d'objection CAHDI (2012) 4 rev  
Restreint
- Tableau des objections CAHDI (2012) 4 Addendum prov  
Restreint  
Bilingue

### III. QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

#### 13. **Échange de vues avec M. Luis ROMERO REQUENA, Directeur général du Service juridique, Commission européenne**

*Les délégations sont invitées à prendre note de la présentation faite par M. Luis Romero Requena, Directeur général du Service juridique de la Commission européenne, relative à « L'ordre juridique de l'Union européenne et le droit international public ».*

#### 14. **Échange de vues sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe**

*Lors de la 42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, le Comité a eu des discussions sur l'avant-projet de Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe. Les délégations ont souligné l'importance de cet exercice et « ont déclaré être prêtes à transmettre au Comité des Ministres, à l'issue de la prochaine réunion du CAHDI en mars 2012, une analyse plus approfondie de l'avant-projet de rapport » (document CAHDI (2011) MISC 4 rev).*

*Par la suite, les délégations ont bénéficié d'un délai supplémentaire pour soumettre leurs commentaires à l'avant-projet de rapport du Secrétaire Général. La Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Suède et la Turquie ont présenté leurs observations écrites qui figurent au document CAHDI (2012) 5.*

*Les délégations sont invitées à examiner les documents préparés par la Présidente du CAHDI, à savoir le « Projet d'observations du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur l'avant-projet de rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe » (document CAHDI (2012) 9 prov) ainsi que son addendum (document CAHDI (2012) 9 Addendum prov) en vue d'adopter les observations du CAHDI qui seront transmises au Secrétaire Général à l'issue de la réunion.*

#### Documents de travail

- Projet d'observations du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur l'avant-projet de rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe CAHDI (2012) 9 prov  
*Restreint*
- Addendum au projet d'observations du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur l'avant-projet de rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe CAHDI (2012) 9 Addendum prov  
*Restreint*
- Commentaires des délégations du CAHDI sur l'avant-projet de Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe (*document SG/Inf(2011)21rev*) CAHDI (2012) 5  
*Restreint*  
*Bilingue*
- Avant-projet de Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe (*tel que révisé le 27 septembre 2011*) SG/Inf(2011)21rev<sup>\*</sup>  
*Restreint*
- Résultats des discussions au sein du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur l'avant-projet de Rapport du Secrétaire général sur le passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe (*42<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, 22-23 septembre 2011*) CAHDI (2011) MISC 4 rev  
*Restreint*

\* Le contenu de ce document est identique à celui de la version anglaise sous la référence SG/Inf(2011)21rev2.

## 15. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire

*Les délégations sont invitées à discuter des questions courantes concernant le droit international humanitaire et à présenter toute information pertinente, y compris sur des événements à venir.*

## 16. Développements concernant la Cour pénale internationale (CPI)

*Les délégations sont invitées à présenter tous développements récents concernant la Cour pénale internationale (CPI).*

## 17. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge)

*Les délégations sont invitées à partager des informations concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des autres tribunaux pénaux internationaux.*

## 18. Questions d'actualité relatives au droit international

*Les délégations sont invitées à prendre note du rapport de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts sur une procédure simplifiée d'amendement de certaines dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-PS) (Strasbourg, 19-21 octobre 2011), au cours de laquelle le DH-PS a examiné les problèmes juridiques nationaux et/ou internationaux éventuels affectant la faisabilité de certaines modalités possibles pour l'introduction d'une procédure simplifiée d'amendement et a pris note de l'avis du CAHDI à cet égard.*

### Document de travail

- Rapport de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts sur une procédure simplifiée d'amendement de certaines dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-PS) (Strasbourg, 19-21 octobre 2011) DH-PS(2011)R3

## IV. DIVERS

### 19. Date, lieu et ordre du jour de la 44<sup>ème</sup> réunion du CAHDI

*Les délégations sont invitées à se prononcer sur la date, le lieu et l'ordre du jour de la 44<sup>ème</sup> réunion du CAHDI. Les dates proposées sont les 19, 20 et 21 septembre 2012.*

### 20. Questions diverses

*Les délégations sont invitées à examiner la demande de statut d'observateur présentée par l'Institut International de Droit Humanitaire et à prendre une décision à cet égard.*

### Documents de travail

- Demande de statut d'observateur auprès du CAHDI de l'Institut International de Droit Humanitaire CAHDI (2012) 6  
Restreint
- Rapport d'activités de l'année 2010 de l'Institut International de Droit Humanitaire CAHDI (2012) 6 Add  
Restreint

\* \* \*

**ORDRE PROVISOIRE DES TRAVAUX**

	<b>29 mars 2012</b>
09:30- 12:30	Points : 1 – 5, 14, 6 – 9
12:30-14:30	Pause déjeuner
14:30-17:30	Points : 13, 14, 10 – 12
17:30	<i>Fin de la première journée de réunion</i>

	<b>30 mars 2012</b>
09:30- 13:00	Points : 14 (si nécessaire), 15 – 20
13:00	Pause déjeuner
Après-midi	Réservé